

**Séance plénière  
du Conseil Général du 19 décembre 2016 à 19h00  
à l'aula du CO de la Tuilerie**

**Pour le Conseil Général :** Présents : 28 conseillers sur 30, sont excusés : Nidea Henriques, Anita Charrière.

**Pour le Conseil Municipal :** Présents : 9 conseillers sur 10, le président, M. Damien Revaz ainsi que le secrétaire communal, M. Alain Vignon et le responsable des finances, excusée Gladys Siegfried (malade).

Le président du Conseil Général, M. Damien Coutaz ouvre cette séance du Conseil Général à 19 heures et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

La secrétaire, Catherine Frossard, procède à l'appel nominal.

**28 conseillers généraux sont présents.**

Avec 28 conseillers généraux présents, les délibérations peuvent commencer conformément au règlement.

**1. Approbation du PV de la séance du 3 octobre 2016**

Concernant la p. 5, **Frédéric Rey-Bellet** souhaiterait une formulation plus précise des résultats des votes en notant les personnes qui acceptent.

Le PV est accepté par les 27 conseillers votants.

**2. Budget 2017**

**Damien Revaz**, Président de la Municipalité, prend la parole :

- **Comptes de fonctionnement :**

- Le budget 2017 prévoit un déficit de CHF 1'086'000.- moins qu'au budget 2016 (CHF 1'371'437.-). Les amortissements 2017 sont sensiblement les mêmes que ceux prévus pour 2016 ; l'amélioration du résultat de l'ordre de CHF 300'000.- s'explique par un souci du Conseil Municipal de maîtriser au mieux les charges de fonctionnement mais également de valoriser les recettes au plus proche de la réalité. La situation s'améliore un petit peu.
- Pourquoi ce déficit ? A cause de l'amortissement du CO (750'000.-) et de l'Avenue d'Agaune (260'000.-), soit le 93 % du déficit.
- Extrait des décisions du Conseil Général de novembre 2013 (décision d); le déficit du compte de fonctionnement est plus faible que celui projeté au moment de la décision de cette dépense.
- Nouveautés : dotation personnel (police intercommunale, 0,5 supplémentaire pour un agent, 1.0 suppl. pour un assistant de sécurité), Service officiel de la curatelle (0.7 suppl. pour un curateur, poste autofinancé), la Dzèbe (0,5 équivalent plein temps suppl. pour un stagiaire)
- Marge d'autofinancement 1'442'500.-. Elle est en progrès par rapport aux années précédentes. Elle est insuffisante par rapport aux ratios valaisans. C'est le point faible et

c'est lié aux infrastructures assez développées que nous avons et qui pèsent sur le compte de fonctionnement.

- Fiscalité : la municipalité propose le maintien d'un coefficient à 1.25 et l'indexation à 160 %.
- Présentation des emprunts à moyen et long terme et de leurs échéances. L'évolution montre que les emprunts augmentent; la charge d'intérêts de la commune a diminué jusqu'en 2016 et va augmenter en 2017 avec les parts au nouveau CO.
- Avec l'évolution des intérêts bancaires, on bénéficie actuellement d'un marché très favorable.
- Dans le comparatif des intérêts bancaires et des produits de locations, il en ressort que les produits de locations rapportent plus que la charge des intérêts bancaires.
- Pour les emprunts actuels, il est important de regarder les emprunts et leurs échéances. Le coût de la monnaie est très favorable. A chaque renouvellement, nous essayons d'étaler les risques. Parfois, nous bloquons un gros montant à une seule date lointaine pour profiter au maximum de taux favorables. Si nous renouvelions tous nos emprunts maintenant, ce n'est qu'en 2035 que tout serait à 5 %. Ce scénario catastrophe nous pousserait à emprunter à court terme pour avoir des taux plus favorables. Pour le scénario catastrophe, il faudrait que tous les emprunts soient renouvelés à 5 %, et que ce taux s'applique à chaque renouvellement d'emprunts, sur toutes les années. Il ne faut pas être non plus trop pessimiste.
- Dans ce contexte, l'objectif est de ne pas accroître l'endettement. La commune participe à hauteur de 40 % à l'association du CO qui a négocié des emprunts sur 20 ans avec un taux moyen de 2,1 %. L'idée est d'amortir la dette du CO sur 40 ans, à raison de 2,5 % par année. C'est ce qui est calculé dans la taxe d'écologie. Dans 20 ans, au renouvellement, la dette devrait être plus basse, un peu plus que la moitié de la dette de départ. Les emprunts sont faits par 19 tranches de 700'000.-, dont les échéances s'échelonnent de 2015 à 2033 avec des taux qui varient de 0,7 à 2,12 %. A échéance, la majorité de ces tranches pourront être remboursées sans recourir à un nouvel emprunt. L'étalement dans le temps permet d'étaler les renouvellements et d'éviter une charge trop lourde si le renouvellement devait être fait à une mauvaise période.
- L'endettement brut de la commune est important. Donc la commune ne veut pas accroître l'endettement et va investir à hauteur de la marge d'autofinancement ces 4 prochaines années.
- La fortune au bilan va diminuer sur ces 4 ans. Nous aurons un bilan à hauteur de 3'500'000.- dans 4 ans. Bien sûr, nous ne pourrons pas continuer comme cela pendant 10 ans. Le résultat va s'améliorer chaque année, mais nous devons prendre des mesures supplémentaires pour pouvoir améliorer le résultat au-delà de la diminution des objets à amortir.
- **Comptes d'investissement :**
- Investissements bruts 11'190'500.- (investissements nets 9'971'700.-), y compris les 7'500'000.- du nouveau CO qui représentent les  $\frac{3}{4}$  des investissements.
- Caserne du feu : une acceptation du budget ce soir ne donne pas un feu vert à la commune (entre 2'000'000.- et 2'500'000.-). Un projet sera soumis par la commune, sur le montant à investir et sur la convention intercommunale. Il y aura une association intercommunale, avec des statuts acceptés par les législatifs des 2 communes, avec un comité constitué d'élus des 2 communes, avec une commission de gestion de l'association. La structure est compliquée. Il faut respecter les règlements des cantons de Vaud et du Valais. Cet objet reviendra au Conseil Général en mars 2017.

- Groupe scolaire 2 : 280'000.- pour les vitres du groupe scolaire 2, déjà au budget 2016. Le projet a été retardé par des études parasismiques.
- Routes communales : 200'000.-. Il y a une planification. En principe, la route de la Charrière d'Epinassey est la première sur la liste.
- 350'000.- pour les eaux usées et potables.
- Espace jeux : 150'000.-. Le Conseil Municipal veut réaliser en premier lieu le ride park. Si le ride park n'était pas réalisable en 2017 (temps de mise à l'enquête...) on réaliserait le deuxième objet (Epinassey : le terrain de foot) en 2017. L'idée est d'en réaliser un en 2017 et un en 2018.

**Dominique Robyr**, président de la Cogest, prend la parole :

- La Cogest est moins optimiste que notre Président.
- 4 chiffres clé : perte de 1 million, une marge d'autofinancement de 1,5 million, un endettement par habitant consolidé de 6'300.- et un endettement consolidé de 45 millions.
- La marge d'autofinancement (1'442'500.-/23'197'499.-) est insuffisante selon des critères du canton du Valais. Elle ne permet ni de rembourser la dette rapidement, ni d'effectuer de nouveaux investissements sans augmenter la dette. Elle peut mettre la commune dans une situation inconfortable si les taux d'intérêts montent.
- L'endettement consolidé est de 45 millions ; ce qui représente 30 ans de marge d'autofinancement.
- Endettement consolidé est de 6300.- par habitant. C'est un endettement conséquent selon les ratios du Valais.
- Peu d'actifs du patrimoine financier peuvent être vendus facilement pour réduire la dette.
- Pour le service de la dette à moyen et long terme, le taux moyen de 1,38% est excellent.
- Les échéances des prêts bloqués à long et très long terme sont excellentes.
- Si les taux montaient à 5 %, cela donnerait 1,5 million d'intérêt en plus par année. Le service des intérêts absorberait la marge d'autofinancement. Le dixième des recettes fiscales serait utilisé pour payer la dette.
- Un endettement trop élevé comporte des risques (réduction des prestations et/ou hausse d'impôts)
- D'où les amendements demandés sur les augmentations prévues dans les budgets de la Dzèbe ou du pumptrack/skate-park.
- Ce n'est pas une critique envers le Conseil Municipal, plutôt un souci, une mise en exergue que la situation n'est pas catastrophique mais inquiétante si la marge d'autofinancement ne s'améliore pas ou si l'endettement ne diminue pas.
- Conclusion : sous réserve des amendements demandés, nous proposons d'accepter le budget et de maintenir le taux d'imposition actuel.

L'ADG remercie la commission de gestion, le responsable des finances et sa collaboratrice, le Président de notre Municipalité et le secrétaire communal. Notre commune est dans de bonnes mains. Nos jeunes aussi le sont ; ils bénéficient d'infrastructures diverses et intéressantes. La jeunesse est une étape importante, critique et formatrice dans la vie d'une personne. L'enjeu essentiel pour notre ville et notre pays vieillissants est de pouvoir compter sur nos jeunes, sur la quasi-totalité de ces jeunes, sans trop en laisser sur le bord de la route. Il faut des lieux qui leur permettent d'évoluer. L'ADG encourage à leur consacrer des finances et à ne pas hésiter à assumer

Fr. 20'000.- pour améliorer la prise en charge et l'animation avec les jeunes. Ce n'est pas dans ce domaine que doivent être faites les économies. L'Alliance de Gauche croit en la collaboration et le soutien de la HES-SO. Depuis plusieurs années, les jeunes proposent un projet collaboratif. L'ADG propose de leur faire confiance et de les soutenir dans leur projet. Pour les autres projets destinés à la jeunesse - le ride park et la place de foot d'Épinassey-, ils attendent depuis longtemps, voire très longtemps. Pourtant, ces projets encouragent une activité physique nécessaire à leur bonne santé. Il y a des investissements à faire et il n'y a pas d'argent ! Que faire ? Nous habitons une ville historique, culturelle et sportive et un petit pourcentage d'impôt en plus passerait inaperçu. L'ADG accepte l'entrée en matière.

- Le **PLR** soulève l'excellent travail de fond fourni par la Cogest et accepte l'entrée en matière.
- Le **PDC** constate que les années se suivent et se ressemblent avec des exercices déficitaires. Bien que la situation paraisse sous contrôle, la faible marge d'autofinancement de notre commune nous expose à des risques qu'il ne faut pas prendre à la légère. Il encourage à faire attention à cette dette qui augmente et rend attentif la commune à ce problème. Les emprunts contractés à des taux historiquement bas peuvent devenir une bombe à retardement en cas de hausse des taux. Il constate que la Dzèbe est déjà bien dotée par rapport aux autres sociétés et le nombre de jeunes touchés. Plutôt que renforcer l'équipe de la Dzèbe par l'engagement d'une stagiaire, il semble plus judicieux de redéfinir le cahier des charges de l'animatrice. Nous regrettons que les 2 projets de la place de jeu et du ride park soient sous la même rubrique. Le Pump park paraît disproportionné par rapport au budget et demande que la Municipalité revienne avec des demandes de crédits extraordinaires pour des projets aboutis. Le Conseil Général pourra alors travailler les dossiers dans une commission ad hoc. Nous amenderons cette rubrique. Le PDC entre en matière.

**Damien Coutaz** ouvre la discussion et propose d'aborder les différents points du budget. Les conseillers communaux présenteront de manière détaillée les projets concernant les postes que la Cogest propose d'amender.

### **Comptes de fonctionnement :**

Ch. 0 Administration générale

Ch. 1 Sécurité publique

Ch. 2 Enseignement et formation

Ch. 3 Culture

**Madeline Heiniger**, conseillère municipale, prend la parole :

C'est avec plaisir que je vous présente ces projets concernant la jeunesse. La Dzèbe (1994-2016) a 22 ans. Beaucoup de choses ont changé. C'est une association avec un comité (3 jeunes, 1 représentant de la médiathèque, 1 représentant du C0, le directeur de l'école Léo danse, 1 trésorier, 2 vérificateurs des comptes). Il y a 1 animatrice socio-culturelle à 60 %. Elle a toujours travaillé avec un ou une collaboratrice, ou une jeune étudiante de la HEP, actuellement avec un auxiliaire engagé jusqu'en janvier 2017. Le local est un atout, au cœur de St-Maurice. Les jeunes touchés augmentent. Le but est de favoriser les rencontres, de

pratiquer le respect, de mener à bien des activités, de prendre des responsabilités, de faire de la prévention et de fournir une aide personnalisée à travers des entretiens. Les activités sont diverses : accueil libre le mercredi après-midi, sur inscription vendredi et samedi (sorties, repas, discos, participation à des événements locaux et collaborations), accueil sportif en salle, mobilisation autour du projet Ride park. 85 jeunes ont été touchés cette année, avec une fréquentation de 4 à 20 jeunes par animation, de 10 à 19 ans selon les activités. Il y a eu des jeunes plus âgés, plus difficiles à gérer sur les mercredis libres. Le bilan après 10 ans montre qu'il y a eu de nombreux changements : 3 équipes différentes, nouveau local et des objectifs renouvelés. La participation est fluctuante, et parfois difficile, mais beaucoup de jeunes sont touchés. Le local permet une bonne synergie avec la population, mais le travail est difficile avec une animatrice à 60 %. Dans une collaboration avec la HES, 2 stagiaires ont rassemblé des jeunes et ont démarré un projet. Il y a eu de l'animation « hors-mur ». On propose un engagement d'un étudiant en emploi à 50 % pour une collaboration plus professionnelle. Les avantages seraient le maintien du réseau et une innovation avec l'intervention de la HES. Le budget serait couvert par des dons et par la commune. Les besoins pour 2017 sont de 67'000.-. Il faudrait donc ajouter 20'000.-. Mais en refaisant les calculs, on s'en sortirait avec 74'000.- Des questions se posent pour 2017 : association ou/et commission jeunesse communale ; quels moyens sont à disposition pour rejoindre chaque jeune ; comment agir en prévention ; quelle collaboration mettre en place avec les communes voisines... Cela exige des moyens financiers. Je souhaite une animation jeunesse solide à Saint-Maurice et environs. Les contrats avec la HES se font maintenant et cela pourrait démarrer en mars 2017. On pourrait collaborer une année et voir si on ne renouvelle ou pas, suivant les résultats et le travail effectué avec nos jeunes.

**Damien Coutaz** propose une petite interruption de séance.

Suite à cette interruption de séance, la Municipalité change le montant à 75'000.- au lieu de 80'000.- pour le centre d'animation de la Dzèbe, poste 303.365.001.

**Damien Coutaz** propose de libeller la question au Conseil Général ainsi : « Ceux qui acceptent l'amendement proposé par la Cogest et qui acceptent donc la proposition de mettre 60'000 pour le poste 303.365.001 diront oui . »

**Damien Revaz** demande de faire voter.

**Laurent Rey** demande à ce moment à quoi correspond le 60 % de l'animatrice socio-culturelle.

**Madeline Heiniger** : 35 % sur le terrain, 60 % d'administration. Elle a vu le travail administratif, et c'est conséquent. En augmentant le pourcentage de travail de ce poste, en engageant un stagiaire HES, on augmente le temps de présence aux jeunes et non l'administratif. Dans certaines communes, il y a un secrétaire.

**Mireille Brouchoud** est choquée du peu de temps avec les jeunes. Elle pense qu'il y a un problème d'organisation.

**Madeline Heiniger** explique qu'il y a du travail demandé et que ce travail est conséquent. Il n'y a pas que la présence ; il y a tout ce qui tourne autour pour que les activités jouent. La commune participe, mais l'association a une marge de manoeuvre.

**François Farquet** a regardé le site internet de la Dzèbe. Un groupe a démarré ; la commune a soutenu le projet, puis le projet s'est professionnalisé. La structure le surprend et il trouve qu'on devrait déléguer la partie administrative et engager une personne sur le terrain. Il faudrait restructurer avant d'agrandir l'équipe.

**Madeline Heiniger** lui répond qu'elle a l'impression qu'il demande la même chose qu'elle. Elle signale que l'animatrice est peu payée car elle n'a pas fini sa formation. L'idée c'est d'engager quelqu'un comme professionnel, avec la HES en soutien.

**Diane Frossard** souligne qu'animatrice socio-culturelle est un métier qui contient une part d'administratif. C'est un vrai métier ; ce n'est pas juste quelqu'un qui s'amuse avec les jeunes.

**Madeline Heiniger** précise que le jeune engagé serait avec l'animatrice, mais sur le terrain, pas pour l'administratif. L'idée serait de faire un travail de réseau.

**Jan Schönbächler** fait une comparaison avec les enseignants. Ils ne sont pas toujours avec les enfants ; ils ont du travail administratif à faire à côté.

**Damien Coutaz** pose la question : « Qui est pour ramener le budget à 60'000.-- ? » 11 oui, 2 abstentions, 14 non.

**Le budget pour le poste 303.365.001 est donc maintenu à 75'000.-, comme proposé par la Municipalité après l'interruption de séance.**

**Madeline Heiniger** remercie le Conseil Général pour son soutien à nos jeunes.

Ch. 4 Santé

Ch. 5 Prévoyance sociale

**Véronique Chételat Maye.** Poste 580.366.00 : Secours occasionnel, aide sociale. Est-ce le montant d'aide sociale versé? Si oui, pourquoi est-ce intitulé "secours occasionnels", l'indication "aide sociale" me semblerait suffisante?

**Damien Revaz.** Le montant qui apparaît sur le décompte du Valais ne correspond pas à ce que la commune verse aux bénéficiaires tous les mois. Cela s'appelle occasionnel, car c'est censé être de courte durée et provisoire d'après la loi. Chaque 6 mois, on envoie un décompte au canton. Il y a un décompte global entre toutes les communes et le canton. Tout ça est réparti entre le canton et les communes, puis entre les communes ; ce qu'on reçoit n'est pas lié au nombre de bénéficiaires.

Ch. 6 Trafic

Ch. 7 Protection & aménagement

Ch. 8 Economie publique

**Véronique Chételat Maye.** Poste 830.365.01. Il y a une baisse de 5'000.- au budget. Avons-nous renoncé à une collaboration ou à la participation à une entité touristique ?

**Pierre-Yves Robatel.** Non, il s'agit d'une nouvelle clef de répartition.

Ch. 9 Finances & impôts.

### **Comptes d'investissements :**

Ch. 0 Administration générale

Ch. 1 Sécurité publique

Ch. 2 Enseignement et formation

Ch. 3 Culture :

**Madeline Heiniger**, conseillère municipale, prend la parole :

Je vais vous parler du projet de Ride Park. Ce projet commence en 2013 avec l'évacuation du skate park délabré et dangereux. Un premier devis de 82'000.- est annoncé pour un projet sur le parking existant. En 2014, le projet prend de l'ampleur ; sous l'impulsion de l'Office du tourisme, un skate park et pump park complémentaires sont envisagés. L'étude coûte 10'000.- et le projet est devisé à 500'000.-. Cette année-là, une association est constituée. En 2015, un groupe de travail se réunit pour une recherche de fonds, avec l'Office du tourisme et la Dzèbe. Le devis est réajusté à 320'000.- L'OFROU autorise le projet, mais en cas de problème d'étanchéité de l'autoroute, nous devons démonter et remonter les installations à nos frais. En 2016, la recherche de fonds se poursuit ; l'association se renouvelle, travaille avec les jeunes différents. En septembre 2016, il y a eu un sondage effectué dans les classes de 7H à 11H. Il y a de l'intérêt, mais on a de la peine à les faire s'engager pour porter le projet. On amène les jeunes dehors avec ce projet au lieu qu'ils restent chez eux sur leurs tablettes. Leur santé s'améliore. On aide à mieux maîtriser le poids à une époque où beaucoup de jeunes sont en surpoids. Une étude de Pro-Juventute montre que les jeunes ne sont plus qu'en moyenne 30 minutes par jour dehors en 2016. Beaucoup d'activités de jeunes ont lieu sur rendez-vous. Il y a peu de lieux de liberté. Il est prévu que les jeunes cherchent des fonds. La localisation, avec une assez grande surface, se situe vers la piste finlandaise, près du terrain de foot. Le projet n'est pas précisément défini ; il est à travailler avec les jeunes. Le projet est évolutif, mais pas le budget. Dans la composition des coûts, seuls le terrassement et les fouilles peuvent être confiés à des entreprises locales. Je vous donne des éléments de la recherche de fonds : participation des Municipalités de Saint-Maurice(40'000.- déjà disponibles + 150'000.- mis au budget), de Lavey, Massongex, Evionnaz et la bourgeoisie (52'000.-) et du fonds du sport VS (44'000.-). Total 286'000.- Il y a eu beaucoup de demandes de dons, mais pour l'instant toutes les réponses sont négatives. La SD et de la Dzèbe participeront avec leurs fonds propres. Il y a déjà une bonne avance. Les objectifs 2017 : ateliers avec les jeunes et plans définitifs, poursuite de la recherche de fonds, contrats avec vélosolution et vertical. Je vais vous montrer des photos de parks existants : le skate d'Evionnaz (peu utilisé), de Fully (bien fréquenté), celui du Châble (1200 m2, utilisé aussi par les familles, les enfants et les adultes qui bougent), celui d'Ardon (éléments posés dans l'herbe ; cela ne change pas les coûts). A Ardon, il y a eu une animatrice socioculturelle ; elle est allée chercher les jeunes dans la rue. Les autorités ont été très

contentes du travail effectué et ont pérennisé son poste et engagé un autre animateur à 60 %. Le skate park est complémentaire avec les autres animations de jeunes.

**Damien Coutaz** demande : « Si nous maintenons cette rubrique un projet va-t-il revenir devant le Conseil Général ? »

**Madeline Heiniger** dit que le projet peut être repoussé.

**Laurence Mottiez** est dérangée car des projets différents (Ride park et terrain de foot d'Épinassey) sont mis ensemble. Tout est mélangé. Elle se demande si on ne pourrait pas les séparer.

**Damien Coutaz** rappelle que chacun est libre de proposer un autre amendement. S'il y a plusieurs amendements, la proposition gagnante ira contre la proposition de la Municipalité.

**Mireille Brouhoud**, chef de groupe PLR, demande une suspension de séance. A la reprise de la séance les discussions continuent.

**François Farquet** demande de supprimer la rubrique et propose à la Municipalité de revenir avec une demande de budget extraordinaire et un projet plus précis.

**Mireille Bouchoud** propose que la place de jeu à 80'000.- à Epinassey (terrain de foot) soit réalisée et de revenir avec un projet précis pour le ride park.

**François Farquet** rappelle qu'il n'est pas possible de changer le nom de la rubrique, mais qu'on peut changer le contenu.

**Frédéric Rey-Belley** remarque qu'à Epinassey, les habitants ont du terrain autour des villas et qu'il lui paraît plus urgent de proposer des places de jeux près du centre ville, là où les jeunes n'ont pas de lieux pour leurs activités en plein air.

**Laurence Mottiez** ajoute que c'est un terrain de foot, et que peu de propriétaires désirent se retrouver avec de nombreux jeunes sur leur pelouse régulièrement.

**Damien Revaz** rappelle que les 150'000.- sont dévolus en priorité pour le skate park, mais que la commune a l'intention de faire la place d'Épinassey si le projet de park prend du retard. La commune n'est pas favorable à enlever ce montant. D'autant plus qu'elle a acquis les 2 parcelles à gauche et droite de la Chapelle à un prix extrêmement favorable. Par rapport à l'ancien propriétaire, la commune est responsable d'aménager un espace public. Expérience faite, les terrains de football sont très fréquentés (comme à la Borette) et les terrains de jeux coûtent plus et sont moins fréquentés. Cela a du sens d'aménager prioritairement un terrain de foot. Pour le ride park, les montants des communes de Lavey et de Massongex sont inscrits dans leur budget 2016, et ce serait bien qu'ils puissent verser ces montants rapidement. Il signale que si le budget est refusé le Conseil Municipal reviendra devant le Conseil Général avec un projet précis.



**Damien Coutaz** résume les propositions :

- 1- Proposition de la commission de Gestion de mettre à 0.- le poste 342.506.02? Ceux qui sont pour lèvent la main ? 11 oui, 6 abstentions.
- 2- Proposition du PLR, mettre à 80'000.- le poste 342.506.02 ? 10 oui.

Donc la proposition 1 du conseil de gestion va contre celle de la commune. Ceux qui sont pour mettre le poste 342.506.02 à 0.- lèvent la main : 16 oui, 3 abstentions, 8 non.

**L'investissement de 150'000.- du poste 342.506.02 est amendé et ramené à 0.-.**

La commune pourra revenir en 2017 avec une demande d'investissement extraordinaire et un projet plus précis.

Ch. 4 Santé

Ch. 5 Prévoyance sociale

Ch. 6 Trafic

Ch. 7 Protection & aménagement

Ch. 8 Economie publique

**Damien Coutaz** pose la question au Conseil Général : « Acceptez-vous le budget 2017 tel qu'amendé ce soir ? » 23 oui, 2 absentions, 2 refus.

**Le budget 2017 tel qu'amendé ce soir est accepté.**

### **3. Commissions permanentes : modification du règlement du Conseil Général**

**Damien Revaz** explique que le Conseil Municipal n'entend pas s'immiscer dans les affaires du Conseil Général. Par ailleurs, le Conseil Municipal approuve le message de la commission et le fait d'intégrer des conseillers généraux dans des commissions communales.

**François Farquet**, président de la commission ad hoc, explique que cette commission a fonctionné suite à la motion posée lors de la dernière séance plénière. Le travail s'est fait sur 4 séances à des dates improbables, dont une avec Damien Revaz. Il y a des propositions de modifications pour le mettre au goût du jour (par exemple art. 31, ou l'article 32 sur la mise des documents en ligne sur 5 ans, 32 bis avec la proposition d'encourager l'envoi de documents de manière électronique, des remarques sur le PV des séances plénières dans les 45 jours et l'invitation à respecter cette règle). La commission a ensuite analysé ce qui fonctionnait bien ou moins bien. Dans son ensemble, cela fonctionne bien. Elle aimerait cependant améliorer le fonctionnement, avec moins de commissions de dicastères, en choisissant quelques-unes pertinentes, à voir avec les nouveaux élus communaux en début de législature. Certaines commissions sont intéressantes et utiles et on les garderait volontiers. La Cogest fonctionne très bien. Elle est permanente. Les commissions ad hoc fonctionnent bien. Il y a une certaine passivité du Conseil Général qui attend les propositions de la commune. On pourrait avoir des commissions permanentes qui analyseraient des thèmes choisis. Nous avons regardé ce qui se passait dans 6 communes environnantes. On

a analysé la situation et nous proposons une commission permanente qui traiterait d'urbanisme. On propose de réduire le nombre de commissions de dicastères (qui sont de la compétence du Conseil Municipal : intégration, scolaire, jumelage,). On propose de créer des commissions ad hoc thématiques qui pourraient fonctionner sur une longue durée. La commission a aussi réfléchi à la représentativité (Cogest 9 membres + suppléants), urbanisme (7 membres), commissions de dicastère (environ 16 membres), 1 président, 1 vice-président, 1 secrétaire, 3 chefs de groupe, commissions thématiques. Chaque conseiller se verrait attribuer une ou 2 commissions.

- L'AdG s'est montrée très intéressée par le travail de la commission. Il serait judicieux de faire des propositions à la commune par rapport aux commissions de dicastères. Elle regrette le fait de ne pas avoir de commission environnement permanente. Elle fera des propositions de modifications et accepte l'entrée en matière.
- Le PLR constate que le changement fait partie intégrante de la société. La prochaine législature sera différente de la dernière avec les modifications demandées pour le meilleur on en est sûrs. Le PLR entre en matière.
- Le PDC constate que ce règlement semble pertinent, se réjouit de sa motion et entre en matière.

**Damien Coutaz** ouvre la discussion. Il précise que tout peut être discuté, mais qu'il n'y aura pas de force contraignante pour le Conseil Municipal.

**Jan Schönbacher.** Par rapport à la commission santé, jeunesse, il ne faut pas garder seulement la naturalisation. Cette commission est intéressante. Il y a des questions de valeur, pas seulement d'argent. Cela vaut la peine de prendre le temps de réfléchir et discuter avec des conseillers généraux. L'intégration et la jeunesse sont importantes à garder.

**Damien Coutaz** commence la lecture du règlement :

Ch. 1 Articles 1 à 4 : dispositions générales

Ch. 2 Articles 5 à 8 : séance constitutive

**ADG :** Art. 5 propose de remplacer « Dans les 60 jours suivant l'élection » par « Dans le premier mois de la nouvelle législature »

**Damien Coutaz :** « Qui accepte la proposition ? » 27 oui.

**Article 5 modifié : « Dans le premier mois de la nouvelle législature »**

**ADG :** Art. 5, supprimer au moins 10 jours avant la séance.

**Damien Coutaz :** « Qui accepte la proposition ? » 8 pour, 2 abstentions, 17 contre.

**La Commission ad hoc :** Art. 7 L'ajout d'un alinéa e) Des membres de la commission de l'urbanisme, pour toute la durée de la période législative et f) du président de la commission d'urbanisme.

**Damien Coutaz :** « Qui accepte la proposition ? » 2 abstentions, 25 oui.

**Art. 7 modifié : ajout d'un alinéa e) Des membres de la commission de l'urbanisme, pour toute la durée de la période législative et f) du président de la commission d'urbanisme.**

L'ADG propose de créer une commission permanente pour l'environnement et le développement durable.

**François Farquet** a peur qu'il n'y ait pas assez de matière ; on pourrait la grouper avec l'urbanisme. Il a peur qu'il y ait des sujets qui se regroupent et que les 2 commissions marchent de manière différente.

**Véronique Chételat Maye** dit qu'il y a beaucoup de travail qui nous attend dans ce domaine.

**François Farquet** explique qu'on peut aussi créer une commission thématique.

**Mireille Brouchoud** ajoute que la proposition de Véronique est bonne.

**Raoul Panchard** précise que nous avons conscience que c'est une commission qui va venir sur ces 4 ans. On n'est pas sûrs qu'après il y aura assez de travail pour une commission permanente. Mais ce sujet environnement sera clef pour les 4 ans à venir. Il y aurait une commission thématique pour les 4 ou 8 ans à venir.

**Jan Schönbächler** signale qu'une commission environnement peut aller au-delà de 4 ans et que de regrouper l'environnement et le développement durable avec l'urbanisme, cela donnerait beaucoup de travail. Dans certaines communes, il y a ces 2 commissions.

**Raoul Panchard** a discuté avec des conseillers généraux de certaines communes ayant plus de commissions permanentes et il en ressort qu'avoir trop de commissions permanentes au départ peut causer des dysfonctionnements.

**Damien Coutaz:** Voulez-vous créer une commission environnement ? 5 oui, 2 abstentions, 20 non.

### Ch. 3 Articles 9 à 16 : organes et attributions

**La Commission ad hoc.** propose d'ajouter un point b) à l'article 9, alinéa 2 et de décaler les points suivants c), d) et e) au lieu de b) c) et d). L'ajout proposé est : b) Il consulte le Conseil Municipal en début de législature et quand il le juge nécessaire afin de dégager des thématiques qui pourraient relever de la compétence du Conseil Général.

**François Farquet** explique que cela va dans le sens d'une collaboration entre le bureau et le Conseil Municipal ; on pourrait mettre un thème environnement sur les 4 ans à venir.

**Damien Coutaz** fait voter : Qui accepte l'ajout du point b) proposé par la commission ad hoc. 26 oui, 1 refus.

**L'article 9, alinéa 2 est modifié : b) Il consulte le Conseil Municipal en début de législature et quand il le juge nécessaire afin de dégager des thématiques qui pourraient relever de la compétence du Conseil Général et les points suivants b) c) et d) sont décalés et deviennent c), d) et e).**

**Damien Coutaz** : Article 14, alinéa 1 : propose de préciser après résultat (suffrages) des dernières élections. Au vote : 20 oui, 6 abstentions, 1 non.

**L'article 14 alinéa est modifié : Elle se compose de neuf membres désignés par les groupes régulièrement constitués sur la base d'une représentation proportionnelle aux résultats (suffrages) des dernières élections. Le président du Conseil Général en fait partie de droit.**

La commission ad hoc propose d'ajouter un article 14 bis et de créer une commission de l'urbanisme.

**Damien Coutaz** passe au vote. Acceptez-vous l'ajout de cette commission permanente ? 25 oui, 2 abstentions, 0 non.

**L'article 14 bis commission de l'urbanisme est ajoutée.**

**1. Elle se compose de sept membres désignés par les groupes régulièrement constitués sur la base d'une représentation proportionnelle aux résultats (suffrages) des dernières élections.**

**2. Elle procède à l'étude des objets qui sont de la compétence du Conseil Général dans les domaines de l'urbanisme, des travaux publics et de l'aménagement du territoire.**

**3. Elle soumet des propositions au Conseil Général à l'intention de la Municipalité.**

**4. De plus, elle examine le budget, les comptes, les demandes de crédits supplémentaires et de crédits d'engagement sous l'aspect de l'urbanisme, des travaux publics et de l'aménagement du territoire.**

**Véronique Chételat Maye** propose de nommer l'article 14 bis article 15 et de charger la Municipalité de décaler les articles suivants.

**Damien Coutaz** précise que pour l'instant et pour plus de clarté, on garde la numérotation, et qu'on changera après.

**Raoul Panchard** trouve que pour le référencement futur, c'est plus simple de garder l'article 14 b.

**Damien Revaz** ajoute qu'il faudrait alors faire attention avec des renvois dans d'autres articles qui pourraient créer des malentendus.

**Damien Coutaz** signale que c'est une correction du titre, et qu'il s'agit d'une correction purement cosmétique. Il ne la met pas au vote.

L'ADG propose d'ajoute un alinéa 3 à l'article 15 : Une commission ad hoc est constituée pour chaque règlement voté par le Conseil Général.

**Damien Coutaz** demande qui accepte l'ajout : 14 oui, 7 abstentions, 6 non.

**L'alinéa 3 est rajouté à l'article 15. Une commission ad hoc est constituée pour chaque règlement voté par le Conseil Général. La numérotation des alinéas suivants est décalée.**

L'ADG, Art. 16. alinéa 8, propose d'ajouter : De plus, la commission de l'urbanisme fournit un rapport de son travail à la fin de l'année.

**Damien Coutaz** demande qui accepte l'ajout : 21 oui, 6 abstentions, 0 non. (Vote en 2 fois ; au premier vote, il manquait des voix).

**La phrase « De plus, la commission de l'urbanisme fournit un rapport de son travail à la fin de l'année. » est ajoutée à l'art.16 alinéa 8.**

**Damien Coutaz** : Art. 16, 9. Il est demandé de supprimer par voie postale et ...au moins une semaine avant la séance plénière pendant laquelle l'objet sera traité. Vote : 24 pour, 2 abstentions, 1 non.

**L'article 16, alinéa 9 est modifié comme suit : Ce document doit être transmis au secrétariat communal qui le diffuse à tous les conseillers généraux au moins une semaine avant la séance plénière pendant laquelle l'objet sera traité.**

Ch. 4 Articles 17 à 31 : séances plénières.

**Frédéric Rey-Belley**. Art. 24. 4. Concernant le vote du président du Conseil Général, je propose d'enlever cette phrase afin de permettre au président du Conseil Général de voter.

**Damien Coutaz** n'est pas convaincu car selon l'article 25 l'idée c'est que le président puisse départager en cas d'égalité. A ce moment, le président voterait 2 fois.

**Damien Revaz** signale que c'est réglé par la loi cantonale et qu'il n'est pas permis de modifier ce point.

L'ADG propose un ajout à l'article 28, alinéa 3. La réponse sera aussi donnée verbalement en séance plénière.

**Damien Coutaz** demande qui accepte l'ajout : 23 oui, 2 abstentions, 2 non.

**L'article 28, alinéa 3 se termine par l'ajout accepté : La réponse sera aussi donnée verbalement en séance plénière.**

**La commission ad hoc** propose pour l'article 31 de maintenir les 45 jours, mais de supprimer le courrier postal.

**Damien Coutaz** ne passe pas cette modification au vote. Elle est déjà pratiquée actuellement.

**La commission ad hoc** propose pour l'article 31 la correction orthographique « peut être ». **L'article 31 alinéa 2 est modifié : Le procès-verbal doit être rédigé et adressé aux conseillers généraux au plus tard dans les 45 jours. Il est signé par le président et le secrétaire et peut être consulté par tous les citoyens.**

L'ADG, propose de passer de 45 à 30 jours.

**Damien Coutaz** demande qui accepte de passer à 30 jours : 3 oui, 2 abstention, 22 non.

Ch. 5 Articles 32 à 36 : dispositions finales et diverses.

**La commission ad hoc** propose d'ajouter à l'article 32 un alinéa 3. Les archives du Conseil Général des cinq dernières années au minimum sont à disposition du public sur le site internet de la commune.

**Damien Coutaz** demande qui accepte l'ajout : 27 oui, 0 abstention, 0 non

**L'alinéa 3 : Les archives du conseil général des cinq dernières années au minimum sont à disposition du public sur le site internet de la commune. est ajouté à l'article 32.**

**La commission ad hoc** propose d'ajouter à l'article 32 bis. La communication s'exerce autant que possible par voie électronique ; la voie écrite restant néanmoins possible.

**Damien Coutaz** demande qui accepte l'ajout : 27 oui, 0 abstention, 0 non

**L'alinéa 3 bis est ajouté. La communication s'exerce autant que possible par voie électronique ; la voie écrite restant néanmoins possible**

**Véronique Chételat Maye** rend attentif aux changements de numérotation des articles. (article 30 au lieu de 28 et article 33 au lieu de 31).

**La commission ad hoc** Art. 36. Il y a une correction des dates à faire. Le présent règlement abroge celui du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Damien Coutaz ne passe pas cette correction au vote.

**L'article 36 est corrigé : Le présent règlement abroge celui du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

**Damien Coutaz** en a fini avec les demandes de modifications et s'apprête à passer au vote.

**Dominique Robyr** demande à voter d'abord pour conserver la numérotation et ajouter bis pour ne pas décaler tous les articles.

**Damien Coutaz** demande qui veut conserver la numérotation: 9 oui, 7 abstentions.

**Damien Coutaz** demande qui veut changer la numérotation : 11 oui.

**La numérotation des articles sera modifiée.** L'administration communale apportera les modifications nécessaires.

**Damien Coutaz** demande : « Acceptez-vous de voter le règlement du Conseil Général tel qu'amendé ce soir ? » 24 oui, 2 abstentions, 1 non.

**Le règlement du Conseil Général est accepté.**

**François Farquet.** Si cela ne passe pas en 1 lecture, cela peut être ennuyeux pour le début de la nouvelle législature.

**Damien Coutaz** ajoute qu'effectivement ce serait plus simple en une seule lecture, mais on peut quand même voter librement et ne pas se sentir contraints ; on arriverait à mener la séance constitutive. **Damien Coutaz** passe au vote : « Qui valide le règlement en 1 seule lecture ? » : 26 oui, 1 abstention, 1 non.

**Le règlement du Conseil Général est accepté en une seule lecture**

#### **4. Règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique, 2<sup>ème</sup> lecture**

**Damien Coutaz** signale que nous avons reçu les modifications demandées en première lecture ainsi que les tarifs. Nous allons procéder à la 2<sup>ème</sup> lecture du règlement.

**Lucien Steiner**, président de la commission ad hoc prend la parole. Il n'y a pas beaucoup de modifications, par exemple les 8.- par jour maximum pour la zone B3. Il est nécessaire de laisser à la commune de pouvoir évoluer et s'adapter aux besoins de la population. Il est convaincu que l'administration communale fera le nécessaire. La commission recommande d'accepter ce règlement en 2<sup>ème</sup> lecture.

**L'ADG.** Ce règlement semble acceptable, mais il évite tous les sujets qui fâchent : différents tarifs suivant les quartiers, que faire quand un habitant demandera une vignette et que le quota sera atteint, affectation donnée au quartier St-Laurent et à Beaulieu. Il reste beaucoup à faire pour finaliser cet intéressant projet. L'ADG entre en matière.

Le **PLR** entre en matière.

Le **PDC** pense que cette mouture pourra dynamiser le centre de St-Maurice et entre en matière.

**Véronique Chételat Maye.** Dans son article 1, le règlement présente comme objectifs une offre de meilleure qualité pour les usagers et gérée de façon efficace et économique. Or, différents tarifs sont prévus en fonction du quartier d'habitation. Les habitants auront du mal à percevoir la meilleure qualité. Cette inégalité de traitement est inacceptable pour l'ADG. L'ADG veut un tarif unique pour tous les citoyens de la Commune et le propose à Fr. 35.- par mois ou 350.- par année pour tous les habitants. Pour qu'un habitant d'Epinassey ne puisse pas se parquer annuellement en pleine ville lorsqu'il va travailler à Lausanne, il faudrait établir des critères de sélection clairs et objectifs avant de valider le règlement afin d'écartier tout sentiment d'injustice. L'ADG ne trouve pas un réel aboutissement dans les solutions qui nous sont présentées actuellement. De plus, dans les documents reçus, seul le plein centre-ville a été étudié. Les tarifs doivent aussi correspondre au règlement adopté. L'ADG aimerait aussi savoir ce qu'il adviendra de la proposition faite à la séance du 20.06.2016 de séparer en deux zones distinctes le parking de l'autoroute. En raison de tous ces éléments incertains, l'ADG aimerait vraiment que le Conseil Général puisse se prononcer sur les zones d'affectation des différents parkings, sur les tarifs à appliquer et sur les secteurs d'application des vignettes. L'Alliance de gauche se permettra donc de proposer des amendements au règlement.

**Paul Boudry** rappelle qu'il ne faut pas seulement penser à Epinassey, mais aussi à Mex et aux Cases.

Le débat préliminaire clos, **Damien Coutaz** procède à l'étude du règlement chapitre par chapitre.

#### Art. 1 à 4 : Introduction

L'ADG propose d'ajouter un alinéa 2 à l'article 3. Le Conseil Municipal soumet au Conseil Général la classification des parkings, les tarifs et les secteurs d'application des vignettes.

**Damien Revaz** précise que le règlement doit être homologué par le conseil d'Etat. Cela pourrait prendre jusqu'à 2 ans pour changer un tarif. Si le Conseil Municipal ne fait pas son travail, le Conseil Général peut faire une interpellation ou poser une motion si cela ne suffit pas. Cet ajout au règlement rendrait le travail du Conseil Municipal très compliqué et ne lui permettrait pas de s'adapter rapidement à des besoins nouveaux.

**Damien Coutaz** demande qui accepte l'ajout : 3 oui, 3 abstentions, 21 non.

#### Art. 5 à 7 : Taxes de stationnement

**Véronique Chételat Maye** propose une correction syntaxique à l'article 6, alinéa 2 : Le montant maximal de la taxe horaire est de CHF 4.-.

**Cette correction syntaxique est acceptée.** Damien Coutaz ne procède pas au vote.

#### Art. 8 à 15 : Places de stationnement

L'ADG propose une modification de l'article 13. Alinéa 1 : Comme la zone B2, la zone B3 permet un stationnement gratuit de longue durée. C'est aussi de la cosmétique.

**Damien Coutaz** : C'est de la cosmétique. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

La **municipalité** propose un ajout à l'article 13, dans l'alinéa 2. Maximum CH8.-/jour.

**Damien Coutaz** demande qui accepte l'ajout : 21 oui, 4 abstentions, 2 non.

**L'ajout de l'article 13, alinéa 2, maximum CHF 8.-/jour est accepté.**

#### Art. 16 à 21 : Vignettes

Art. 16. L'ADG propose l'ajout d'un alinéa 3 L'accès à une vignette n'est pas dû. Il se fait selon des critères définis et consultables par tous.

**Damien Coutaz** demande qui accepte l'ajout : 3 oui, 4 abstentions, 20 non. L'ajout est refusé.

Art. 17 A L'ADG propose l'ajout d'un alinéa 3 Un secteur peut inclure plusieurs zones de tarification.

**Damien Coutaz** demande qui accepte l'ajout : 5 oui, 10 abstentions, 12 non. L'ajout est refusé.

#### Art. 22 à 24.

Vote final du règlement. **Damien Coutaz** demande ceux qui acceptent le règlement communal sur le stationnement sur la voie publique tel qu'amendé ce soir. 22 oui, 3 abstentions, 2 non.



**Le règlement communal sur le stationnement des véhicules sur la voie publique du 20 juin 2016 est accepté.**

**5. Tour d'horizon**

**Damien Coutaz** : nous avons une interpellation de **Véronique Chételat Maye** concernant la qualité de l'eau, un souci de la qualité des eaux provenant de la station de pompage d'Épinassey près de la zone de tir. J'aimerais être sûre que l'eau que nous consommons est saine et dépourvue de métaux lourds.

**Damien Revaz** :

- Vous recevrez une réponse en bonne et due forme. Il y aura un article sur Agaune info. Les sites pollués sont réglementés par la législation fédérale et par l'ordonnance des sites. Le cadastre des sites pollués est répertorié, consultable par tout un chacun. Les autorités choisissent la liste de priorités. Le service de l'environnement du canton du Valais n'a pas donné suite. L'armée a répondu qu'elle assainirait le site le jour où elle quitterait les lieux. Pour savoir si cela pouvait avoir des conséquences sur la zone de captage des marais, nous avons interpellé le bureau de géologue. Entre les zones de captage et le site pollué, on nous montre qu'il y a 300 mètres. Le risque est nul. Malgré cela, nous avons demandé une analyse des eaux, confiée à un laboratoire indépendant. On a cherché la présence de cadmium, cuivre, mercure, nickel, plomb, antimoine et zinc...et les valeurs sont bonnes, en-dessous des valeurs des denrées alimentaires. Cette analyse a été faite avant qu'on reçoive l'interpellation. La précédente date d'une dizaine d'années. L'eau est parfaitement potable et bonne pour la santé.
- Le secrétaire municipal Alain Vignon a donné son congé pour le mois de juin 2017. Le Conseil Municipal lui a proposé un congé sabbatique d'une année. Il est remplacé par Madame Natacha Vouillamoz jusqu'à la fin mai 2018.
- La maison de commune de Mex est fermée, car les statistiques montrent qu'elle est peu fréquentée.
- A Mex, il y aura la fermeture de la déchetterie suite au rapport du service de l'environnement. Mais une benne pour les déchets verts sera mise à la disposition de la population, ainsi qu'une benne pour les objets encombrants 2 fois par année ou plus si nécessaire
- Le décompte final de la Lavigerie, dont le devis de 3'885'000.- avait été approuvé par le CG, est de 2'927'937.-. Cela ne concerne pas les parkings qui seront livrés à la police judiciaire le 23 décembre ; la partie supérieure du parking sera disponible au printemps.
- Le 1 février 2017 se tiendra la séance constitutive du nouveau Conseil Général.
- Le Président souhaite à tous et toutes de belles fêtes de fin d'année.

**6. Divers**

- **Jan Schönbächler** : lors de la séance du 3 octobre 2016, j'avais demandé des nouvelles concernant la fermeture du passage inférieur du chemin des îles. Le BPA était favorable à la fermeture de la route sous le pont et à la création d'une route alternative. A quelles échéances seront réalisés les travaux ?

- **Damien Revaz.** Nous avons interpellé la bourgeoisie pour pouvoir prolonger une route alternative. Nous n'avons pas la réponse. Après, il faudra réaliser les travaux. Nous ne pouvons pas donner une échéance précise.
- **Catherine Frossard** demande quand les 6 pavillons qui occupent la cour des classes enfantines seront enlevés.
- **Philippe Dubois.** La commune de Dorénaz les a achetés et payés. Il y a eu des retards dans la réalisation de leur projet (extension de l'école). Les pavillons provisoires devraient être enlevés en août 2017.

**Damien Coutaz** clôt la séance à 23 heures en remerciant le Conseil pour l'assiduité jusqu'au bout et en présentant ses meilleurs vœux pour de belles fêtes.

Le président du Conseil Général  
Damien Coutaz



La secrétaire  
Catherine Frossard

